CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°7

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Adapter ses déplacements à un environnement et des contraintes variés **Activités aquatiques**

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.

Description de la situation

Votre classe de CM2 a déjà participé, lors de sa scolarité primaire, à deux modules d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager. Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux n'a pas acquis certaines capacités motrices du palier 2 du savoir nager. Ainsi les élèves ne maîtrisent pas « le déplacement orienté en immersion ».

Question posée aux candidats

Vous proposerez une situation que vous ferez évoluer afin que les élèves soient capables de se déplacer sur un parcours en partie constitué d'objets immergés.

Justifiez vos choix.